

Bénédicte Loisel, Direction de la mensuration officielle

Forum SITG – Espace public du 25 février 2014



LA CARTE:

Objet de communication visuelle efficace

largement utilisé, l'usage à des fonds de cartes est banalisé, leur choix n'est pas toujours adapté, leur utilisation se fait parfois sans autorisation de publication.

Or, le recours à un fond de carte topographique est soumis à des règles strictes d'utilisation



Le choix d'un fond de carte approprié

Les règles d'utilisation d'un fond de carte



Le choix d'un fond de carte approprié

Adapté au besoin de la représentation cartographique

Ce choix peut dépendre de trois critères principaux :

- L'échelle de représentation
- Le contenu de la carte et le niveau de lecture
- La taille du document diffusé



L'échelle de représentation

Besoin d'un fond de carte plus ou moins détaillé

« la grande échelle »

un grand nombre de détails sur une petite portion du territoire

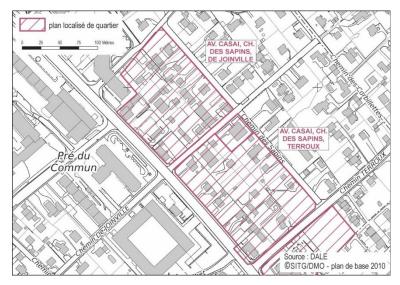
«la petite échelle »

un nombre restreint d'éléments géographiques sur une portion plus vaste du territoire



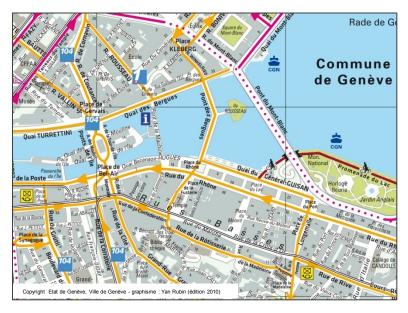
Représentation d'une thématique au niveau local :

Utilisation d'un fond de carte détaillé à grande échelle



Plan localisé de quartier, secteur avenue Louis-CASAÏ

Utilisation du plan de base au 1:5'000



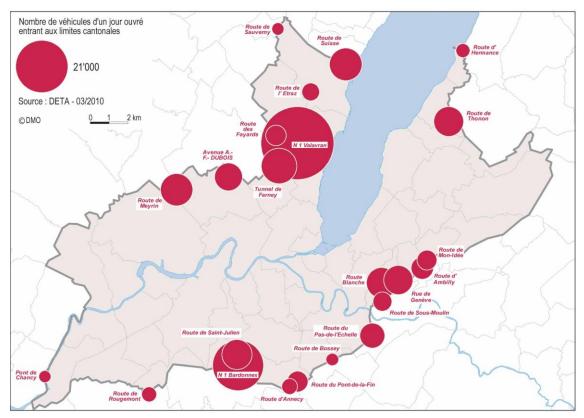
Extrait de la carte vélo (publication associée Ville de Genève, Etat de Genève)

Utilisation du plan de ville au 1:10'000



Représentation d'un phénomène sur l'ensemble du canton :

Utilisation d'un fond simplifié à petite échelle.



Trafic journalier entrant aux limites cantonales : fond cantonal et limites communales au 1:200'000

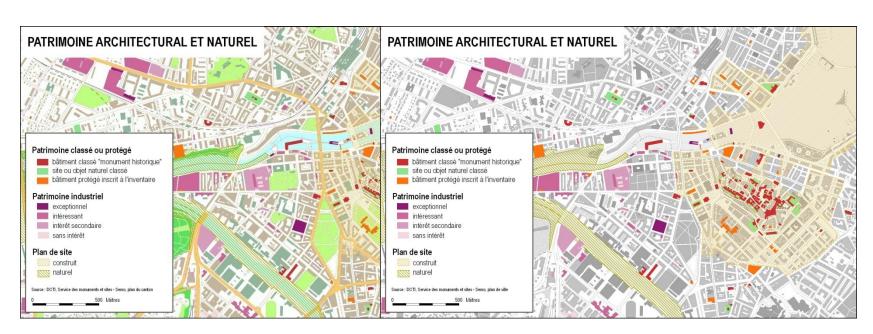


Le contenu de la carte et le niveau de lecture

Plusieurs thématiques sur une seule carte



choix d'un fond de carte simplifié, voire muet, voire monochrome



Utilisation du plan du canton au 1:30'000

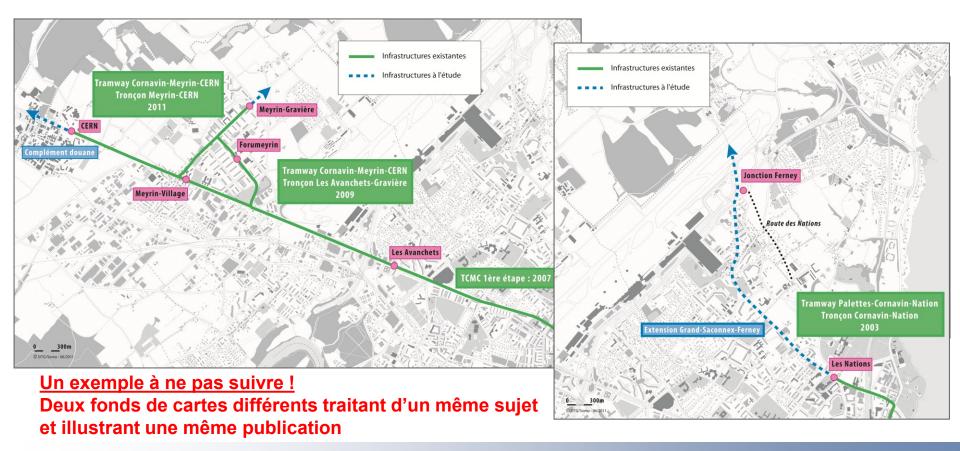
... ou du plan de ville au 1:10'000 réduit au 1:30'000



Une thématique, plusieurs cartes à des échelles similaires



choix d'un même fond de carte : message plus efficace



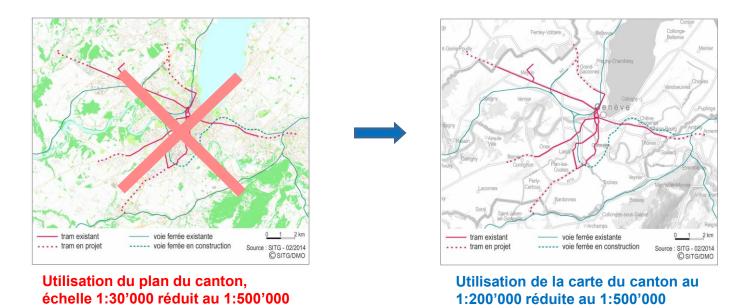


La taille du document à diffuser

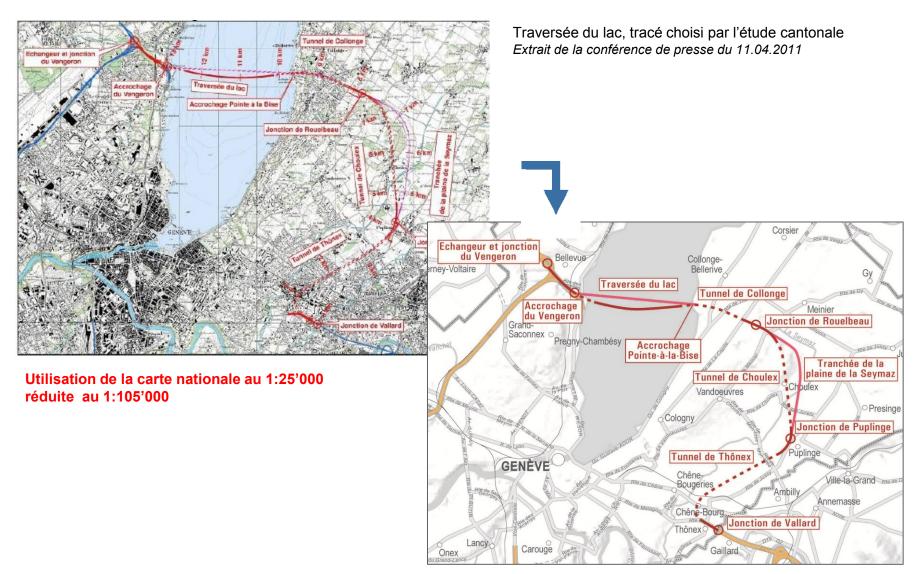
Représentation d'une thématique régionale publiée au format A5 :



pertinence du choix initial du fond de carte échelle finale déterminée par la taille du document











Les règles d'utilisation d'un fond de carte

 Droits de reproduction, autorisation de publication, émoluments ?

L'usage d'un fond de carte est soumis à des règles.

La plupart des fonds de cartes topographiques <u>ne sont pas libres de</u> <u>droits</u>.

Leur usage nécessite <u>une autorisation de publication et le</u>
<u>versement d'émoluments</u> à l'organisme détenteur des droits, que ce
dernier soit le concepteur du fond de carte ou qu'il en soit le
responsable des données.



Ces conditions d'utilisation varient :

- selon l'organisme
- selon l'usage : commercial, non commercial, public, privé...
- selon la diffusion : interne, externe, scientifique,...
- selon le format
- selon l'échelle

Quelques liens utiles...

Pour **l'Office fédéral de topographie** (Suisse) :

http://www.admin.ch/ch/f/rs/5/510.620.fr.pdf

http://www.admin.ch/ch/f/rs/5/510.620.2.fr.pdf

http://www.swisstopo.admin.ch/internet/swisstopo/fr/home/docu/law.parsys.57846.downloadList.36420.DownloadFile.tmp/510622frrdav20091231pdf.pdf



Pour I'IGN (France):

http://professionnels.ign.fr/s%C3%A9lecteur-licences

http://professionnels.ign.fr/licence-informations-publiques

http://www.ign.fr/institut/lign-lopen-data

http://professionnels.ign.fr/sites/default/files/bareme_des_licences.pdf

Le saviez-vous?

L'utilisation de fonds de cartes trouvés sur **Internet** est libre et gratuite <u>seulement</u> si cela est explicitement mentionné. Dans tous les autres cas, il est impératif de vérifier leurs conditions d'utilisation.



Mise à disposition de fonds de carte à petite et moyenne échelle

- pour la mise en valeur des données thématiques
- libres de droits, non soumis à émolument
- bénéficiant déjà d'une autorisation de publication
- réalisés par la Direction de la mensuration officielle en 2011

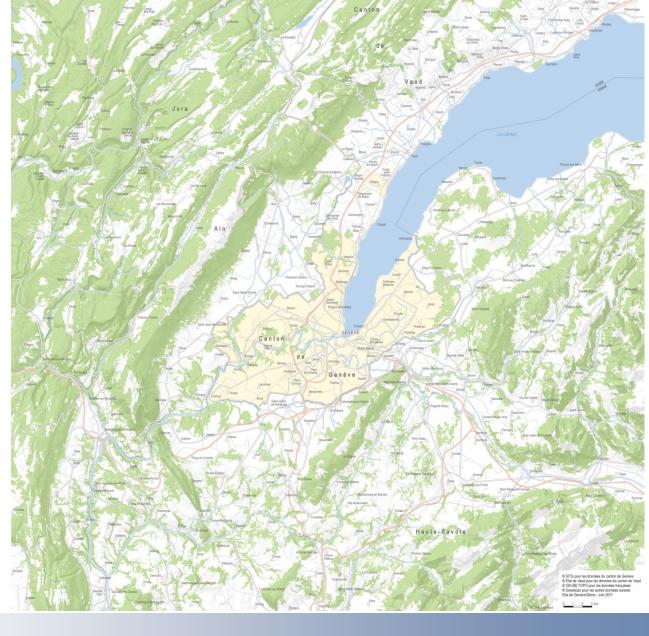
RESTRICTIONS

- Usage documentaire
- Usage non commercial
- Format limité au A4
- Conservation de la source et du © sur le document final

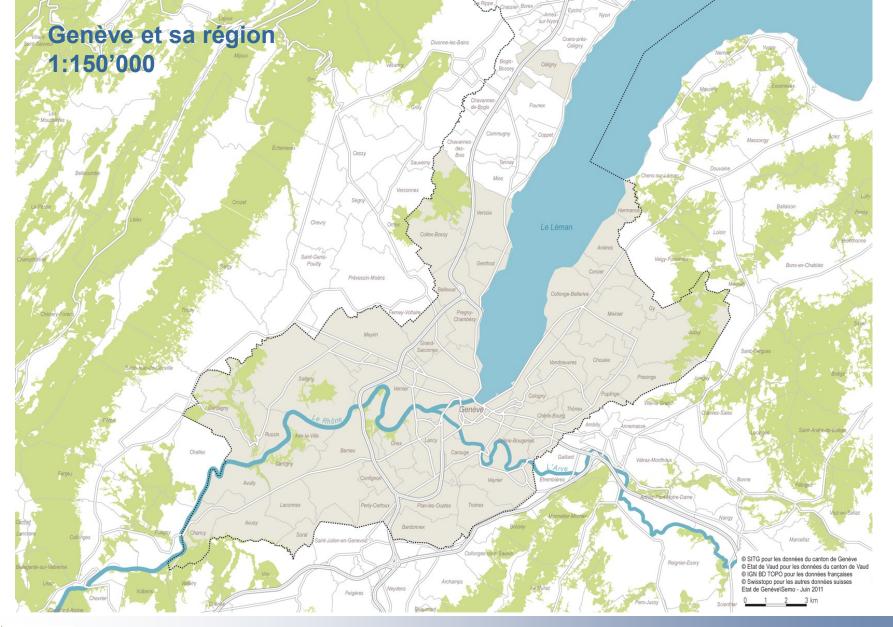
http://ge.ch/mensuration-officielle/decouvrir-la-mensuration-officielle/cartographie/le-bon-usage-descartes/cartes-disposition



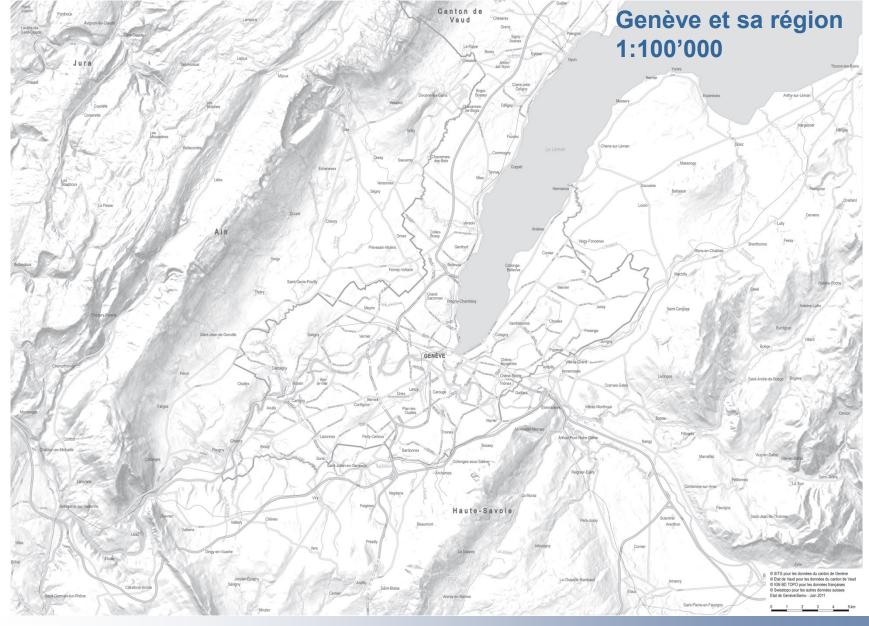
Genève et sa région 1:200'000



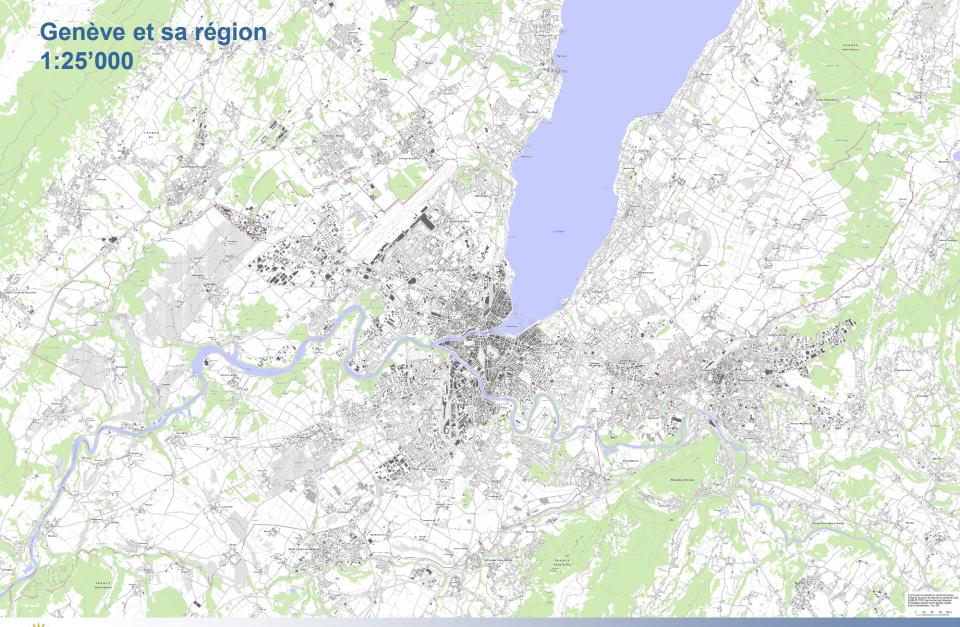














Rappelez-vous...

d'indiquer, quelque soit le support de diffusion de la carte :

- la source du fond de plan et, le cas échéant, son autorisation de publication, cette mention est obligatoire
- la date d'édition du fond de carte si elle est connue
- l'échelle
- une **légende** quand il s'agit de représenter plusieurs données thématiques sur une même carte
- la source des données thématiques représentées

